



# Encore 50 milliards ! L'austérité ça suffit !

**Moins 18 milliards pour l'Etat**

**Moins 11 milliards pour les collectivités territoriales**

**Moins 21 milliards pour l'assurance maladie et la protection sociale**

**Conséquences :** réduction des dépenses de fonctionnement, gel du point d'indice des fonctionnaires, ralentissement des carrières..., augmentation des inégalités professionnelles et précarisation de l'emploi, baisse des effectifs y compris pour les opérateurs de l'État (agences,...), baisse des dotations aux collectivités territoriales induisant entre autres des coupes dans les budgets sociaux et de solidarité..., suppression des départements, réduction du nombre de régions, affaiblissement de l'hôpital public, réduction des dépenses de santé, non revalorisation ou suppression de certaines prestations sociales...

Ces 50 milliards se rajoutent au Pacte dit de « responsabilité » avec 40 milliards d'€ de cadeaux au patronat et aux aides publiques déjà existantes qui représentent 180 milliards d'euros par an et ce, au nom de l'emploi !



**= Austérité et plus de 5 millions de privés d'emploi !**

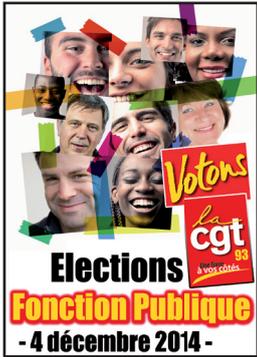
En France, comme dans toute l'Europe, l'austérité budgétaire imposée par la Commission européenne, François Hollande et le gouvernement Valls 2 pour satisfaire les marchés financiers volent les salariés et les citoyens. Les conséquences sont là : services publics démantelés, acquis sociaux mis à mal... Le chômage monte, la précarité s'étend, les jeunes galèrent, les salaires et les retraites sont en baisse. Les inégalités se creusent tandis que les grandes entreprises versent aux actionnaires des dividendes insolents (+30% sur 1 an !). Partout ces politiques provoquent indignations, colères et désespoirs. Elles doivent nous révolter et nous inciter à la résistance. D'autres politiques sont possibles. **Il faut résister, proposer et agir.**

**-> LE 16 OCTOBRE TOUS DANS LA RUE !**

**-> LE 4 DECEMBRE DANS LES URNES !**

**Pour la CGT l'heure n'est pas à l'accompagnement de ces politiques d'austérité**

# FACE À LA RÉFORME TERRITORIALE ET « LA METROPOLE GRAND PARIS » NOS DROITS D'INTERVENTION S'IMPOSENT DÈS MAINTENANT



**Personnels territoriaux, région, département, communes et regroupement de communes du 75, 92, 93 et 94 - tous concernés.**

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) entraîne la réduction des pouvoirs et capacités d'action des communes en proximité, la mort programmée des conseils généraux, la suppression de services... autant d'évolutions

qui produiront des résultats désastreux. La loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPAM) est au centre de la stratégie visant la privatisation des services publics au bénéfice des marchés financiers.

La finalité du « big bang » territorial n'est pas d'améliorer l'efficacité des Services publics mais bien de satisfaire aux injonctions du pacte de stabilité. Le but principal est de financer les cadeaux au patronat en concentrant les pouvoirs, **en réduisant drastiquement le montant des dotations aux collectivités locales à hauteur de 11 milliards**, aggravant d'autant les méfaits des politiques d'austérité.

La fédération Cgt des Services publics s'est positionnée contre la loi MAPAM et ses dangers sur l'avenir des emplois publics et services territoriaux de proximité. Les articles 12 et 12bis de cette loi parlent bien des transferts des personnels, la ville de Paris est aussi concernée. Les EPCI, communauté d'agglomérations doivent être dissoutes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris interviendra sur les compétences suivantes :

- **L'aménagement de l'espace métropolitain**
- **La politique locale de l'habitat**
- **La politique de la ville**
- **Le développement et l'aménagement économique**
- **Le logement**

**Personnels territoriaux, prenons en charge notre avenir !**

Ces transferts et délégations de compétences conduisent les agents territoriaux à une mobilité forcée et contrainte, sans liberté de choisir de rester dans sa collectivité d'origine. Mais la mobilité forcée s'opère également en dehors de tout transfert ou délégation de compétence. D'une part avec la création de services unifiés entre les départements, régions, établissements publics et groupements. D'autre part avec la création de services communs entre intercommunalités, communes, et établissements publics regroupant les services fonctionnels (ressources humaines, marchés, finances, informatiques...).

Il nous faut rester en alerte face à ces changements de situations de travail pouvant remettre en cause nos droits et nos conquêtes sociales – temps de travail, régime indemnitaire, CASC... - et rester vigilants face aux risques psycho-sociaux provoqués par ces mobilités forcées et les dégradations des conditions de travail.

**A terme cela se traduira par des milliers de suppressions de postes de fonctionnaires territoriaux !**

**LUTTONS POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ ET NOTRE AVENIR PROFESSIONNEL**

Face à ce constat, la CGT conteste les finalités de cette nouvelle architecture institutionnelle. Elle estime que toute réforme territoriale doit être précédée d'une large consultation publique associant les organisations syndicales et plus largement les principaux acteurs de la société civile.

Pétition de la CGT des services publics pour l'abrogation de la loi instaurant les métropoles à faire tourner largement dans les services.

**<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?article8157>**

**Consulter par référendum la population avant toute réforme.  
Assurer l'avenir du service public et des emplois qui le font vivre.**

**Notre droit à participer et à négocier doit être garanti :**

- **Pas de suppression de postes ni de mobilité forcée.**
- **Pas de changement de locaux, d'organigramme, ou de missions sans concertation.**
- **Affirmons la concertation et la négociation comme prévu par la loi du 5 juillet 2010 et la circulaire du 22 juin 2011 au niveau des instances de gouvernance du Grand Paris**
- **Défendons les droits syndicaux et le rôle des instances représentatives des personnels**
- **Faisons respecter les délais de consultations des instances paritaires, les modalités de prise en compte des avis des représentants du personnel**
- **Défendons l'application du statut et le déroulement de carrière**
- **Obtenons la reconnaissance des droits sociaux (CASC) exercés par et pour les agents publics**
- **Augmenter nos salaires en mettant fin au gel de la valeur du point d'indice, et ainsi contribuer à la relance de la consommation et donc de l'économie**

**MOBILISONS-NOUS POUR DÉFENDRE ET DÉVELOPPER NOS DROITS ET LE SERVICE PUBLIC**